

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller en exercice le 25 janvier pour la séance du Conseil Municipal du jeudi 31 janvier 2019 à 18H30.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Bilan des délégations au Maire du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018
- 2°) Affaires financières et comptables
 - * Vente d'une parcelle à Madame MALOSPIRITO et Monsieur MENNESSIER
 - * Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Revin
 - * Annulation de la vente de l'Espace JASSET
 - * Déclassement du bâtiment communal Espace JASSET
- 3°) Budget annexe du Service des Eaux : reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement
- 4°) Personnel communal : création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet
- 5°) Rapports d'activité de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Etaient présents : Monsieur Mario IGLESIAS – Madame Marie-Thérèse HENRYON – Monsieur Marcel GRAUX – Monsieur Jean-Michel LINGLET – Monsieur Karim AMAR - Madame Khadidja RIGAUX – Monsieur Eric GUERINY – Madame Linda AMAR - Monsieur Vincent ROSSI – Madame Martine GERBEAU – Monsieur Gary LEVA - Monsieur Jean BLANCHEMANCHE – Madame Magali CAPLET – Monsieur Mathieu SONNET – Madame Sylvie PEREZ – Madame Tania GALLOY-ROUTA - Madame Danielle HUART

Absents excusés : - Monsieur Eugenio PIRRONITTO (pouvoir à Mme HENRYON) - Madame Bernadette DE SERRA (pouvoir à Mme GERBEAU) - Madame Danielle HATIN (pouvoir à Mme RIGAUX)

Absents : Monsieur Ali PILLIER – Monsieur Jean-Pierre RAGUET — Monsieur Christophe MARBAQUE - Monsieur Philippe FORGET – Monsieur Morgan GERARDOT

Secrétaire : Madame Martine GERBEAU

Monsieur le Maire fait l'appel des conseiller(e)s présent(e)s, indique les excusés et les pouvoirs enregistrés et enfin, constate le quorum.

Puisque les Conseillers Municipaux ont tous reçu le compte rendu de la séance du 13 décembre 2018, Monsieur le Maire demande alors si des remarques sont à faire.

Sans remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés et sera signé en fin de séance.

N°31.01.19/01 : Bilan des délégations au Maire : période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018

Le Maire expose :

- J'ai signé trois contrats avec **DISCO SONO ANIMATION** pour l'animation du Foyer des Anciens pour les 16 novembre, 7 et 21 décembre 2018 pour un montant de 260,00 € par manifestation.
- J'ai délivré 3 concessions trentenaires, 1 concession cinquantenaire ainsi que 2 cases columbarium dans le cimetière communal.
- J'ai confié, en octobre dernier, après étude de 2 devis, à la société **GEOTECH France** l'étude géotechnique de la réhabilitation de l'ancien Couvent des Carmélites pour un montant de 4 302,00 € TTC.
- J'ai signé un contrat de 3 ans avec l'entreprise **SANEXO** pour le marché de dératisation pour un montant annuel de 1 200,00 € HT.

- J'ai décidé d'attribuer à **EIFFAGE ROUTE** le marché pour la réfection de diverses voiries, suivant l'avis de la Commission MAPA du 11 octobre dernier, pour un montant de 109 640,50 € HT, soit 131 352,60 € TTC, comprenant une tranche ferme avec l'écart Sainte Marie et la rue des Martyrs, ainsi qu'une tranche optionnelle avec le parking du gymnase Sainte Marie et le chemin du Belair :
- J'ai confié à la société **CREE**, représenté par Monsieur GERBEAU, le marché de démolition préalable à l'opération de réhabilitation de l'ancien Couvent des Carmélites pour un montant de 88 704,00 € TTC pour faire suite à la Commission MAPA du 23 novembre 2018.
- J'ai signé avec **EDF** le marché de fourniture d'électricité de certains bâtiments communaux pour faire suite à la Commission MAPA du 6 décembre 2018, pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 22 819,15 € HT.
- J'ai signé, le 20 novembre dernier, un avenant à la convention financière et de fonctionnement signée avec le **Centre Social Fumay-Charnois-Animation** pour le périscolaire du soir pour la période du 1^{er} janvier au 6 juillet 2018 augmentant ainsi la base prévisionnelle de 418,45 € passant le solde de la subvention à verser à 7 418,45 € au vu du bilan de l'activité.
- J'ai vendu à l'**AFEIPH** un véhicule OPEL CTTE pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n° 16.02.17/11 du 16 février 2017, par laquelle le Conseil municipal a délégué certaines de ses attributions à Monsieur le Maire,

Considérant qu'en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit être tenue informée des décisions prises découlant des délégations données, au moins une fois par trimestre,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE : acte de cette communication à Monsieur le Maire.

N° 31.01.19/02 : Participation aux charges de fonctionnement des écoles de Revin

Le Conseil Municipal,

Considérant que, par délibération, le Conseil Municipal de REVIN a fixé la participation aux dépenses de fonctionnement demandée aux communes extérieures pour les élèves fréquentant les écoles de REVIN à 899,33 € pour un élève de maternelle et un élève d'élémentaire,

Considérant qu'un élève de FUMAY est scolarisé dans les écoles de Revin en élémentaire,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE : Monsieur le Maire à verser la somme de 899,33 € à la commune de Revin pour participation aux charges de fonctionnement de ses écoles maternelle et élémentaire.

N° 31.01.19/03 : Vente de terrain

Le Conseil Municipal,

Considérant que madame Sonia MALOSPIRITO et Monsieur Julien MENNESSIER, domiciliés 132 rue des Martyrs à Fumay, ont fait part, par courrier en date du 15 octobre 2018, de leur volonté d'acquérir la parcelle de terrain jouxtant leur future habitation, cadastrée section AO n° 6 d'une superficie de 379 m²,

Vu l'avis des Domaines,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : de vendre à Madame MALOSPIRITO et à Monsieur MENNESSIER le terrain cadastré section AO n° 6 d'une superficie de 379 m² pour un montant de 4 029,00 €.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant qui sera rédigé par la SCP Simon et Jean-Louis MAQUENNE, Notaires à Fumay.

N° 31.01.19/04 : Annulation de la délibération n° 13.12.18/116 – Vente de l'Espace Jasset

Le Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil municipal, par délibération du 13 décembre 2018, a décidé de vendre à Monsieur Yves ROBLES le bâtiment Espace Jasset, sis Rue Lambert Malcotte,

Considérant qu'il est nécessaire de déclasser la parcelle AE n° 132 correspondante pour l'intégrer dans le domaine privé de la Commune avant la vente effective,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ANNULE : la délibération n° 13.12.18/116 du 13 décembre 2018 relative au sujet susmentionné.

N° 31.01.19/05 : Espace Jasset : déclassement du bâtiment sis sur la parcelle AE n° 132

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

Vu la situation de l'immeuble sis sur la parcelle AE n° 132 qui n'est plus affecté à un service public depuis 2015,

Vu la réalisation du projet de création d'un funérarium sur la Commune,

Par 14 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAPLET, PEREZ, GALLOY-ROUTA, HUART et MM BLANCHEMANCHE, SONNET),

DECIDE : le déclassement de l'immeuble sis Rue Lambert Malcotte, sur la parcelle AE n° 132 et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

N° 31.01.19/06 : Budget annexe du Service des Eaux : reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Commune, par courrier du 3 juillet 2018, a sollicité l'autorisation de reprendre à titre dérogatoire, au budget annexe du service des eaux de la Ville, un excédent d'investissement de 707 715 € en section de fonctionnement, en procédant à la mise à la réforme de la station de traitement de la rivière 'l'Alyse', démantelée en 2014 et qui, depuis, a fait l'objet d'amortissements injustifiés,

Considérant que l'article D.2311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une telle autorisation peut être accordée par décision conjointe des Ministres chargés du Budget et des Collectivités Territoriales en raison de circonstances exceptionnelles et motivées,

Considérant que cette demande est motivée par le transfert de la compétence 'Eau et Assainissement' à la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse,

Considérant que Monsieur le Préfet des Ardennes a informé la Collectivité, par courrier du 16 janvier dernier, de l'autorisation donnée, à titre exceptionnel et dérogatoire, à procéder à la reprise de l'excédent d'investissement constaté au compte 1068 du budget annexe du service des eaux en section de fonctionnement pour un montant maximum de 707 715,00 €,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : les écritures d'ordre suivantes :

Reprise de l'excédent d'investissement

Dépense d'investissement :

Chapitre 040 - compte 1068 « Autres réserves » : 707 715 €

Recette de fonctionnement :

Chapitre 042 – compte 778 « Autres opérations exceptionnelles » : 707 715 €

Les opérations comptables découlant de la mise à la réforme des installations seront prévues au budget primitif 2019.

N° 31.01.19/07 : Personnel Communal : création d'un emploi d'Adjoint Technique

Le Conseil Municipal,

Pour tenir compte des besoins du service,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

CREE : un emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet (20H hebdomadaires) à compter du 1^{er} mars 2019.

- Mme Huart souhaite connaître le nom de la personne pressentie.

Monsieur le Maire répond que la personne retenue est Mme Sophie Dandrimont.

N° 31.01.19/08 : CCARM : rapports d'activité

Le Conseil Municipal,

Vu les rapports d'activité du 2^{ème} semestre 2016 et du 1^{er} semestre 2017 de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, ci-joint annexé, et le débat qui s'ensuit entre les Conseillers municipaux et communautaires de la Commune,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE : de cette communication.

- Informations du Maire -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et lève la séance à 19H10.

N°31.01.19/01 : Bilan des délégations au Maire : période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018

N° 31.01.19/02 : Participation aux charges de fonctionnement des écoles de Revin

N° 31.01.19/03 : Vente de terrain

N° 31.01.19/04 : Annulation de la délibération n° 13.12.18/116 – Vente de l'Espace Jasset

N° 31.01.19/05 : Espace Jasset : déclassement du bâtiment sis sur la parcelle AE n° 132

N° 31.01.19/06 : Budget annexe du Service des Eaux : reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement

N° 31.01.19/07 : Personnel Communal : création d'un emploi d'Adjoint Technique

N° 31.01.19/08 : CCARM : rapports d'activité